



**ACADÉMIE  
DE NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Concours externe  
Académie de Normandie**

**Secrétaire administratif de classe supérieure  
Session 2023**

**Rapport présenté par  
Monsieur Philippe Collin, président du jury,  
Madame Valérie Duquesnoy, vice-présidente du jury.**

## Composition du jury

**Président :** Monsieur Philippe Collin, personnel de direction hc, proviseur du lycée Jean-François Millet, Cherbourg (50) ;

**Vice-présidente :** Madame Valérie Duquesnoy, personnel de direction, principale du collège André Collet, Moulins la Marche (61) ;

### Membres du jury :

#### *Ecrit et Oral*

Jérôme Cognet - attaché principal d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur – Université de Caen (14),

Laurent Fonteymont - secrétaire d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur de classe supérieure - DSDEN 50,

Aurore Poisson - secrétaire d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur de classe supérieure - Collège Lucie Aubrac - Bueil (27).

#### *Ecrit seulement*

Justine Lesueur - attachée d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur - Lycée de la Côte d'Albâtre - Saint Valéry en Caux (76).

Correcteur des copies d'économie :

Hassan Abel - Professeur au Lycée Jean Rostand - Caen (14).

Correcteur des copies de comptabilité :

Laurent Colledani - Professeur au Lycée Polyvalent Guillaume le Conquérant - Falaise (14).

Correcteur des copies de comptabilité suppléante :

Virginie Catala Boisard - attachée d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur – Lycée Pablo Neruda – Dieppe (76).

#### *Oral Seulement*

Nathalie Drouet - attachée d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur - DSDEN de l'Orne - Alençon (61),

## Préambule :

Le présent rapport a pour objet, au-delà du bilan quantitatif du concours, de faire part des observations et des enseignements qu'en ont retiré les membres du jury, afin de répondre aux interrogations des candidats, passés ou futurs et de leur donner des pistes de travail et de réflexion pour les aider dans la préparation des épreuves.

Au nom du jury, la présidence du jury tient à remercier les équipes de la Division des Examens et Concours du Rectorat de Normandie pour la qualité de l'organisation et de l'accueil mis en place, pour leur professionnalisme, leur disponibilité et leur constante gentillesse. La présidence remercie aussi tous les membres du jury pour le sérieux, la disponibilité et la bienveillance dont ils ont fait preuve et pour l'excellent climat qui a régné tout au long de la session.

Le concours de secrétaire d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur de classe supérieure externe 2023 était organisé par la Division des Examens et Concours (bureau 3) du Rectorat de l'Académie de Normandie, périmètre de Caen.

Les conseils contenus dans ce rapport, en fonction des différentes épreuves, doivent permettre de faciliter l'appréhension par les futurs candidats des attentes des membres du jury.

## Conditions d'accès :

Le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat précise en son article 3 alinéa 2 que : « **Les secrétaires administratifs de classe supérieure et les secrétaires administratifs de classe exceptionnelle ont vocation à occuper les emplois qui, relevant des domaines d'activité mentionnés au I, correspondent à un niveau d'expertise acquis par l'expérience professionnelle, par la formation initiale ou par la formation professionnelle tout au long de la vie. Ils peuvent également être investis de responsabilités particulières de coordination d'une ou plusieurs équipes.** »

L'article 4 du décret précité indique : « Les secrétaires administratifs sont recrutés, nommés et gérés par le ministre dont relève leur corps ou par l'autorité ayant reçu délégation à cet effet. Ils exercent leurs missions en administration centrale, dans les services déconcentrés, dans les services d'une juridiction, dans les services à compétence nationale, dans les établissements publics du ministère dont ils relèvent et au sein des autorités administratives indépendantes. »

L'article 5 alinéa 2 du décret précité précise : « Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau III ou aux candidats titulaires d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes, dans les conditions fixées par le chapitre II du décret du 13 février 2007 susvisé. »

## **Les épreuves :**

Conformément à l'article 1 de l'arrêté du 20 décembre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs de classe supérieure ou grade analogue des administrations de l'Etat et de certains corps analogues, le concours de SA externe comportait les épreuves suivantes :

## **Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées le jeudi 20 et le vendredi 21 avril 2023 :**

### ***Epreuves écrites :***

1° Une épreuve de cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions (durée 3 heures : coefficient 2)

Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt-cinq pages.

2° Une épreuve au choix du candidat, ce choix étant précisé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes (durée 3 heures ; coefficient 2) :

- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte ou une série d'exercices courts portant sur la gestion des ressources humaines dans les organisations ;
- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte ou une série d'exercices courts portant sur la comptabilité et la finance ;
- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels du droit public et des questions européennes ;
- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels de l'économie et des questions européennes. »

### *L'épreuve de cas pratique*

Commune à tous les candidats, l'épreuve consistait en une mise en situation en EPLE. Il s'agissait pour eux, à partir de documents proposant un cadre réglementaire à propos de la gestion du covid -19, de produire des réponses à des questions posées par le Chef d'Etablissement ou des personnels de l'EPLE.

Sur le fond, l'objet du sujet a été compris, une lecture attentive du texte permettait aux candidats d'en cerner les contours. Les questions ne faisaient pas appel à des connaissances personnelles précises. Les réponses aux questions posées ont été majoritairement réussies même si une reprise trop exhaustive des textes initiaux pouvait nuire à la construction de réponses concises et efficaces. Par ailleurs, le jury a choisi de ne pas pénaliser des formes non demandées : courrier, note, si les réponses étaient convenablement élaborées.

De plus, les très bonnes copies intègrent des propositions opérationnelles, applicables et réalistes. Le raisonnement du candidat apparaît clairement et traduit un réel effort d'analyse et permet une bonne articulation des idées.

Ainsi, il est conseillé de lire attentivement le dossier fourni, afin de bien comprendre le rôle de toutes les pièces qui le constituent. De même, il est souhaitable de simplement répondre aux questions sans les interpréter, preuve d'une bonne compréhension de consignes en général. La richesse du vocabulaire employé, les efforts de langage, la fluidité des réponses, pourvu qu'elles soient justes, sont valorisés dans ce genre d'exercice. Les meilleures copies sont celles dont les réponses sont structurées, argumentées, illustrées, et concises.

Des points qui pourraient ainsi être facilement acquis sont perdus et pénalisent fortement les candidats sur la note générale. Il est essentiel de consacrer un temps suffisant à la relecture de sa copie, au soin apporté à la rédaction et à la ponctuation.

*L'épreuve 2 de questions à réponses courtes (QRC) :*

Les meilleurs candidats ont pu présenter et développer leurs connaissances et proposer une analyse pertinente en s'appuyant sur une rédaction fluide, aérée.

En revanche, les copies les plus faibles s'appuient sur des expériences personnelles plutôt que de valoriser des connaissances générant des réponses pauvres et vagues dans leur contenu. Ces copies démontrent ainsi un manque de travail préparatoire personnel du candidat. Ainsi, un candidat ayant fait le choix de l'option sur l'Union Européenne se doit de pouvoir définir précisément le conseil de l'UE.

Particulièrement pour cette épreuve, le candidat ne doit pas citer intégralement les documents ni reprendre in extenso des expressions ou formulations présentes dans le dossier. Le choix par le candidat de l'épreuve optionnelle doit correspondre à un niveau de connaissances avéré et se fonder sur une préparation effective et poussée.

Les épreuves optionnelles demandent une argumentation structurée faite de réponses concises qui s'appuient sur des connaissances précises.

Certains candidats renoncent à traiter certains exercices bien que, même avec une réponse finale erronée, le raisonnement et l'explication de la démarche étaient valorisés. L'oubli de la calculatrice, indispensable, a pénalisé les candidats sur cette épreuve. Le sujet autorisant son utilisation, cette information avait été mentionnée sur la convocation aux épreuves.

Les meilleures copies sont celles où les réponses sont justifiées, rédigées de façon claire, détaillées avec méthode et concision, où le correcteur comprend aisément le travail du candidat.

Résultats de l'épreuve d'admissibilité :

	Inscrits	Présents	Admissibles	Résultats des admissibles		
				Moy EP 1	Moy EP 2	Moy EP1+EP2
Normandie	114	28	17	11.38/20	9.14/20	10.26/20

Le peu de candidats présents par rapport aux inscriptions, qui s'étaient sans doute inscrits également au concours de classe normale, a limité le niveau de sélectivité du concours. Les résultats conduisant aux épreuves d'admission sont moyens et montrent une préparation perfectible. L'accès à l'admission s'est trouvé facilité par le faible nombre de candidats. Le nombre de postes ouverts, au nombre de 9, aurait justifié un nombre d'admissibles d'au moins 18 personnes. Seuls 17 personnes avaient atteint à minima 10/20 de moyenne aux deux épreuves, limite que le jury a fixé en délibération.

L'épreuve d'admission s'est déroulée les 14 et 15 juin 2023, à Caen.

## **Epreuve orale d'admission**

La fiche de renseignements est généralement de bonne qualité démontrant une bonne compréhension globale de l'exercice. Néanmoins, cette fiche ayant vocation à éclairer sur le parcours du candidat, les parcours dans la fonction publique sont un passage à valoriser mais aussi toutes activités permettant de mettre en valeur les compétences, savoir être et savoir-faire du candidat. Toutefois, 1 candidat n'ayant pas rendu la fiche de renseignements n'a pas été convoqué *ipso facto* à l'épreuve orale d'admission.

La fiche de renseignements, bien que non évaluée, est un point d'entrée de l'entretien et, à ce titre, prédispose le jury sur les qualités et capacités du candidat et conditionne la suite de l'évaluation du candidat. Toutefois, dans le cadre énoncé ci-dessus, une très bonne fiche de renseignements débouchant sur un entretien de piètre qualité génère souvent un sentiment de déception du jury se traduisant généralement dans la note du candidat.

L'autre point d'entrée est évidemment les réponses aux questions préparées. Une excellente ou une bonne prestation est donc un élément essentiel à la réussite au concours. Pour la première partie de l'épreuve relative à la présentation du sujet tiré au sort, la durée de 10 minutes n'est très généralement pas utilisée. Quelques exposés seulement l'ont atteinte. Les candidats n'ayant pas utilisé la totalité des 10 minutes (la durée de l'exposé le plus court est de 2 minutes) se sont vus poser un nombre plus important de questions. L'exposé permet au candidat de démontrer la plénitude de ses connaissances sur un sujet portant sur le rôle des administrations ou sur une politique publique.

Cette épreuve, dans un cadre préparé, permet d'organiser la présentation en s'appuyant sur une problématique structurée autour de questions et de mobiliser la totalité des connaissances et bien souvent d'ouvrir sur des événements d'actualités (réforme des retraites en cours de discussion avec les partenaires sociaux par exemple).

La qualité de l'exposé est très variable. Les membres du jury regrettent un manque de préparation des candidats.

Cet exposé associé à la fiche de renseignements est le catalyseur de la seconde partie de l'entretien. Elle est constituée d'un échange entre le jury et le candidat. Les questions peuvent porter notamment sur le parcours professionnel du candidat.

Aussi, les candidats gagneraient à présenter leurs compétences dans le cadre de leur parcours en n'omettant pas de s'interroger sur les questions qu'amène cet exposé et d'en posséder parfaitement les connaissances tout en mettant en valeur les attendus d'un secrétaire administratif. La plupart des très bons exposés incitent le jury à aborder plutôt des questions de positionnement que des questions portant sur des connaissances.

Dans l'ensemble, les champs professionnels proches sont maîtrisés. Les principales faiblesses résident sur une absence de recul, de prise de hauteur et de curiosité intellectuelle. Dans les réponses aux questions, le candidat, après avoir amené une réponse documentée, appuyée par quelques données chiffrées, doit replacer cette question dans une vision plus large en l'articulant avec des politiques publiques.

## Bilan de l'admission

	Admissibles	Présents	Admis	Liste Complémentaire	Résultats des admis		
					Moy EP1+EP2	Moy Admission	Moy finale
Caen	17	14	9	0	10.26/20		

L'absence de liste complémentaire s'explique par la volonté du jury de ne pas recruter en dessous de 10/20, moyenne finale.

Les candidats sont invités à être ponctuels et à respecter les indications présentes sur la convocation.

Les futurs candidats pourront s'appuyer sur les conseils prodigués dans ce rapport, pour bien se préparer aux épreuves afin de maximiser leurs chances de réussite.